

Lutte contre la corruption: Enjeux pour le Maroc

**Séminaire organisé par le Ministère des Affaires Générales
22 juin 1999- Rabat, Maroc
Par le Pr. Abdelaziz BENABDALLAH**

Toute lutte, quels que soient sa nature et son objet, doit être d'une portée rationnellement pragmatique. Le pragmatisme vise, certes, l'application pratique des choses, adaptée à la réalité conjoncturelle régionale vécue. Ce qui doit être pris, essentiellement, en considération, c'est le critère agissant d'une certaine spécificité, marquée, dans le temps et l'espace, par les stigmates d'une sereine véracité. C'est là, le premier atout, dont l'efficience nous épargne toute évolution dans l'abstrait.

A partir de ce principe, nous aurons tout loisir de rechercher, dans le concret, le moyen adéquat, d'éliminer tout obstacle sur lequel butent notre dignité et notre prospérité nationales, en l'occurrence, la corruption. La corruptibilité est une disposition à l'altération et la déformation; elle peut dépraver et pervertir le goût, les moeurs et l'esprit. C'est un état psychologique qui peut devenir une psychose, s'il n'est pas circonscrit. Il tend à circonvenir quelqu'un pour le détourner de son devoir, en le soudoyant; on peut corrompre un fonctionnaire, un témoin, pour l'écartier du chemin de la légalité. Tout détournement constitue un acte illégal qui éloigne de la voie directe; c'est une soustraction frauduleuse. Lutter contre ce vice, c'est d'abord, essayer de l'éliminer, progressivement, pour amener les dépravés, par une douce dissuasion, à s'en éloigner. Il s'agit, donc, à prime abord, d'une sensibilisation de la masse et d'une rééducation de la jeunesse. Cela ne se fait pas du matin au soir; sa propension est l'oeuvre de toute une génération. Le réformateur doit être coulant, foncièrement réaliste. Notre action est, ainsi, axée dans cet enjeu, sur une double perception, car tout enjeu implique un risque de gagner ou de perdre dans la compétition. Il s'agit, alors, d'une action globale, sur le plan national: où une démocratisation effective doit assurer, à la fois, l'égalité et la légalité.

Dans un même élan, une équité moralisante, aux assises stables et convaincantes, doit être confortée, par une foi, un attachement indélébile à l'idéal, chez l'administrant et l'administré; car il s'agit, là, d'une équation humaine, où le conjoncturel doit cadrer avec le conjecturel.

Dans ce processus, il faut s'ingénier à puiser, avec tact et délicatesse, pour mieux s'entendre, sur une psychologie qui tienne compte des rapports entre les caractères psychosomatiques, dans le contexte de nos spécificités islamo- africaines, sans oublier, néanmoins, nos affinités avec le monde méditerranéen et les expériences internationales. Tout un chacun, dans ce test de réformation, est tenu à cerner le problème, sans heurt, sans trop d'exigence, en donnant le bon exemple, dans sa vie privée et ses relations avec ses partenaires. Il faut se garder, notamment, dans l'enjeu marocain, de « philosopher » le problème outre mesure, par le biais de systèmes théoriques inopérants. Dans chaque secteur, une procédure spécifique doit régir l'acte réformateur dans l'aisance et la transparence; une finalité adéquate, cadrant avec nos originalités, doit asseoir l'efficience de nos technologies et assurer la compétitivité de nos ressources. Point n'est besoin de signaler que nos approches doivent concorder et s'adapter aux normes du Nouvel Ordre Mondial, et, à une mondialisation équilibrée et non à sens unique. Là aussi, notre double patrimoine islamique et africain,

constitue pour nous un critère qui oriente nos optiques et nos options. Il est vrai que, qui dit légalité internationale, dit contrainte, dans l'accès à toute entreprise à caractère universel; sur un plan régional, tout légalisme implique une astreinte à l'encontre du récalcitrant. Nous avons la conviction que les sermons et les discours moralisateurs ne paient plus. Une tradition prophétique, citée en proverbe, dans la société marocaine, donne à l'impact coercitif astreignant, plus d'effet que les prêches coraniques ("Yazaô Allaho bi Ssoltâne Mâa Là Yazaô bi Lqôr'âne").

Dans un pays qui se respecte, le citoyen ne saurait braver l'opinion publique, animée par la légalité et par un ensemble d'idées et de convictions communes à la collectivité. Tout fléau destructeur, tel la corruption est, alors dénigré, noirci, discrédié et décrié, mieux que tout autre moyen de persuasion. Malheureusement, dans notre ère de turbulence, l'éthique ne joue plus, l'étiquette ou le cérémonial en usage, semble l'emporter de nos jours chez certains où le vol et le viol, s'affublent et s'accourent de masques factices; on peut, alors, agir et réagir impunément, selon le genre de doigté qui cache le délit.

La foi en Dieu et la confiance dans l'idéal et le sublime, ne jouent pas toujours non plus. Notre cher Alexis Carrel, prix Nobel 20ème siècle, en médecine, auteur de « l'homme, cet inconnu », ose souligner, dans sa pureté originelle et originale, dans un nouvel ouvrage intitulé : « La Prière » que là où la thérapie classique faillit, l'invocation de Dieu s'avère opérationnelle. C'est, virtuellement, vrai, mais on risque un sort fatal, si l'on s'ingénie à y recourir, car notre foi est ébranlée par un pragmatisme coulant et conciliant d'allure politique , par trop policée.

Néanmoins, en dépit de cet état dégradant de la conscience humaine, un appel aux concepts et préceptes agréés par l'humanité, toute entière, ne saurait être vain et sans objet; la rectitude, la sincérité et la bonne foi demeurent, sur le plan humain, les seuls atouts susceptibles de mitiger notre régression psychosociale.

Dans ce contexte où toute bigoterie creuse et religiosité outrancière, doivent être écartées de la scène réformatrice, le Royaume marocain se doit de procéder, objectivement, à une rééducation saine et exhaustive.

Un nouveau dispositif cohérent et pérenne sera adapté aux nécessités et conjonctures du IIIème millénaire, pour nous aligner sur la meilleure des assises de notre glorieux patrimoine. Nous avons élaboré un schéma sur les exploits spécifiques de notre passé original dont nous devons être fiers et qui nous incitera à édifier un avenir digne. Un programme succinct fait des originalités de notre patrimoine culturel et socio-économique, à partir d'une documentation et de références occidentales négligées dans maints manuels scolaires. Cette programmation n'a pas manqué d'intégrer la pensée moralisante d'un Islam bien conçu, tolérant, auquel reviennent les mérites de notre Etat de Droit qui a su sauvegarder, pendant plus d'un millier d'années, son identité et son intégrité, tout en rehaussant sa dignité sur le plan international, assurant intérieurement sa pleine croissance économique, et son autarcie exhaustive. Cette double rééducation, affairant au processus de notre évolution millénaire, est de nature à radicaliser les structures de notre civilisation, tout en éliminant les fatras excentriques, donnant libre cours à tout mouvement rénovateur qui fait du Maroc l'état moderne apte à affronter les remous du IIIème millénaire.

Dans une Annexe, sur la rééducation à deux volets (structures séculaires de l'état de Droit et Assises islamiques tolérantes modernes), nous avons pu esquisser une fresque vivante, à propos de l'identité effective de notre Etre sur le double plan, national et international. L'Occident et une partie de l'Extrême-Orient n'ont pu se rehausser, pour mériter l'estime dont ils jouissent aujourd'hui, et qui leur permet de lutter efficacement contre certains fléaux sociaux - qu'en cherchant à se respecter eux mêmes, pour mériter l'estime et le respect du monde. C'est en se réeduquant technique et socio économiquement, par le biais autocritique d'une restructuration adéquate, qu'ils ont pu s'assurer une entité qui n'était pas toujours la leur et qu'ils sont parvenus, quand même, à l'imposer. En essayant donc, de nous reconnaître nous-mêmes, à travers un programme scolaire restructuré, en inculquant à notre jeunesse étudiante, les véritables atouts de cette entité, - nous pourrons nous réeduquer sur des bases sûres et amender fondièrement le fil intérieur et l'image extérieure de notre personnalité. L'expérience internationale nous aura servi, alors, de guide dans cet élan réformateur.

Annexe sur la rééducation à deux volets

I- Structures séculaires de l'état de Droit marocain

L'élan compétitif civilisationnel est concrétisé au Maroc par les promotions initiatrices, culturo-scientifiques et socio-économiques, dans un processus chronologique de certains faits parmi les plus marquants, dans l'histoire maghrébine. L'attrait de notre civilisation et son fond spirituel se doublait d'un véritable épanouissement de notre Etre. « La civilisation andalouse - souligne A. Julien - prit, alors, un caractère d'autant plus éclatant qu'elle coïncide avec le rétablissement de l'ordre apporté par les Almohades ». « Les musulmans qui avaient, alors - reconnaît encore A. Julien- les premiers à organiser les formes de leur commerce, selon les nécessités du trafic international, avaient perfectionné leurs méthodes dont les chrétiens s'inspiraient ». Les Almohades mirent fin à la gabegie financière des roitelets andalous, tout en favorisant l'agriculture et l'industrie. Fès est déjà réputée, avec Ceuta, pour ses quatre cents meules de production de papier, ses onze verreries, ses fonderies et ses riches manufactures artisanales. Le papier de Ceuta, Fès et Jativa, était exporté en Occident. Londres et Paris se concurrençaient, pour monopoliser le sucre marocain raffiné. Dès l'an 801, le premier dirham africain a été frappé à Fès, sous le règne d'Idriss II. Un spécimen de ce dirham est conservé aujourd'hui au musée de Kharkov, un autre à la bibliothèque nationale de Paris.

Les Juifs, expulsés d'Andalousie par les rois chrétiens, furent l'objet d'une bienveillante hospitalité. La majeure partie des Juifs du Maroc descend de ceux exilés d'Europe au Moyen Age: d'Angleterre (en 1290) de France (en 1395) (d'après Godard- histoire et Description du Maroc p. 15). Raynaud (Etude sur l'hygiène et la médecine au Maroc) ajouta les exilés d'Italie (en 1342), des Pays-Bas (1350) et du Portugal (1476). Ces Juifs, devenus citoyens, jouissaient d'une liberté d'action qui leur permettait de demeurer en rapports constants avec les centres mondiaux de culture hébraïque. Ce fut à Fès, que le Rabbin Issac Cohen, dit Al Fassi, contribua largement à l'oeuvre de résurrection du Talmud, élaboré, alors, en 20 volumes. Gerbert d'Aurillac (938-1003), devenu Pape sous le nom de Sylvestre II, semble avoir passé par l'Université de la Qaraouyène, d'après Gustave le Bon, dans sa Civilisation Arabe p. 17 et Berque) où il apprit les chiffres arabes qu'il introduisit en Occident. Selon De Torrès (cité par Demazières p. 27), un moine d'Espagne devint docteur à l'Université de la Qaraouyène, édifiée en l'an 859, qualifiée de Première Ecole du Monde à Fès dite l'Athènes du Maroc » (

Delphin). Le Chiffre (Sifr) = zéro, est une création andalou- maghrébine, qui rationalisa l'usage des chiffres arabes.

H. Terrasse, ne manqua pas de constater que « le Maroc a été, alors, le noyau et la force vive des plus grands empires qui s'étendirent, jamais sur les terres musulmanes du Couchant (Histoire du Maroc, T. Ip.23 8 - T.II p.444). « Pour la première fois- dit- il encore - l'Occident musulman était uni, sous un même pouvoir (T.1 p. 314) et c'est, alors, que se réalisa le syncrétisme de la civilisation musulmane d'Occident » (p. 442).

La vocation atlantique du Maroc explique, entre autres, l'irradiation outre-mer de notre civilisation dont les échos se répercuteurent, à travers les ténèbres océaniques, pour aller marquer de leur empreinte, dès le XIVème siècle, la vie sociale et économique de peuples, nouvellement conquis par le latinisme ibérique, profondément orientalisé et marocanisé, grâce aux centaines d'émigrants maghrébins qui avaient accompagné ou suivi Christophe Colomb.

Le philosophe cordouan, Ibn Rochd (Averroès), médecin de la cour Almohade à Marrakech, décédé en l'an 1199, et qui avait découvert la grande circulation du sang, avant Ibn Nafis et William Harvey, était le premier à avoir parlé du Nouveau Monde; Christophe Colomb a reconnu - souligne E. Renan, dans son ouvrage « Averroès et l'Averroïsme », dans une lettre posthume, qu'il n'a eu vent de l'existence d'une terre ferme outre-Atlantique, qu'après avoir lu le « Colliget » d'Averroès, dans sa version latine.

Le docteur brésilien Ediz Lotino parle d'un groupe maroco- phénicien qui avait exploré l'Atlantique vers l'an 120 av. J.C. comme le prouve au Brésil une épitaphe, portant la date de 125 av. J.C. et inscrite en langue punique, proche du dialecte maghrébin, comme le constate Gautier dans ses « Siècles Obscurs du Maghreb ».

Cette tradition se renouvellera en l'an 1100- d'après la revue américaine NewsWeek, à partir du port d'Anfa (Casablanca actuelle). En cette période du XI ème siècle, Anfa, soumise avec Fès, à Chellah, capitale politique du Maroc, fut, déjà, le noyau de l'économie nationale, une des grandes cités du Royaume, comme en fait foi la description qu'en a faite, le vizir Ibn el Khatib, au milieu du XIV siècle. Les Marocains ont été, pendant plus de trois siècles, les continuateurs africains de la mission civilisationnelle arabe en Méditerranée. La flotte Almoravide au XIème siècle croisait dans les eaux palestiniennes, d'après les Mémoires d'Alphonse VII, Roi de Castille, pour refouler les Croisés. Un siècle plus tard, l'escadre almohade, comportant quatre cents unités, devint- reconnaît André Julien dans son histoire de l'Afrique du Nord - la première dans la mer Méditerranée , ce qui incita Saladin (Salah-ed-Din) à requérir son concours , pour arrêter les expéditions chrétiennes sur la route de Syrie. La « Mare nostrum » est devenue « la Mare arabica », de part la puissance maritime almohade qui a pu y assurer la paix et la sécurité, grâce à une milice spéciale qui lutta contre la piraterie. Cette tradition pacifiante de la plus vaste des mers intérieures continentales, sera reprise par le Sultan alaouite Mohammed III dont Caillé dépeint dans son ouvrage sur les Traité et Conventions de Sidi Mohammed Ben Abdallah - les exploits qui poussèrent le Danemark, Brême et maints ports francs, à solliciter sa protection contre le brigandage des corsaires et l'esclavage international. Le Souverain Mohammed III enseigna à l'Occident au XVIIIème siècle- dit- encore Caillé, les principes des Droits des gens.

Le Maghrébin Idrissi, de Ceuta (1099-1165) est présenté comme « le professeur de Géographie de l'Europe », attaché à la cour de Roger II de Sicile. Ses cartes ont servi de base à toutes celles qui furent publiées ultérieurement; grâce à ces documents, son contemporain, le célèbre Abou el Hassan el Marrakchi élabora les coordonnées (longitudes et altitudes) de l'Afrique du Nord, permettant à Léon l'Africain, (au XVIème siècle), de tracer la carte du Maroc, en redressant les configurations fantaisistes des côtes atlantiques, esquissées par des Portulans ibériques. Massignon s'étend sur ce fait dans son ouvrage « le Maroc au début du XVI ème siècle».

Sa Majesté Hassan II, éminent chef d'état et digne Inventeur de Markar, breveté internationalement est le descendant d'Abou AI Hassan Ali gendre du Prophète, chef d'état et grand inventeur, comme en fait foi John Onnell, le rédacteur scientifique de « New York Herald Tribune », dans un ouvrage publié en 1943, sur l'Atome aux U.S.A. :

« Ce fut - reconnut-il - Abou Al Hassan qui a formulé, durant les trois décennies de l'avènement de l'Islam, cette saisissante réalité cosmique, dont fit état (Nehj el Balâgha » (T. 1 p. 185), à savoir « Si on coupait un atome, on y trouverait un noyau, avec des planètes tout autour ». Eva de Vitray Meyerovitch, a traduit le « Methnaoui » du grand poète, Jalal ed-Din Rumi considéré comme le plus grand mystique du monde; ce promoteur d'obédience alaouite, commentait, en plein XIII ème siècle, la révélation scientifique d'Abou Al Hassan, en disant: « Il faut faire très attention de ne pas provoquer un choc qui pourrait réduire le monde en cendre ».

N'est-ce pas là, le principe précurseur de la première bombe atomique américaine, qui détruisit Hiroshima en 1945 ? Un Maristân était fondé, pour la première fois à Marrakech, sous les Almohades, d'après l'auteur contemporain du « Moojib »; il aurait constitué un véritable hôpital, digne des hôpitaux d'Orient, qui furent les seuls à présenter, à cette époque, les garanties requises. « Cet hôpital - non seulement, dit Millet, secrétaire général du Protectorat en Tunisie, en 1927, dans son ouvrage « les Almohades p.130 », laissait bien loin derrière lui, les maladreries et les hôtels- Dieu de notre Europe chrétienne, mais ferait honte aujourd'hui aux tristes hôpitaux de la ville de Paris. » Sur un autre plan d'équité sociale, « l'oeuvre cultuelle d'un croyant, durant toute sa vie, se trouverait anéantie, s'il manquait - souligne un hadith authentique, de payer à un ouvrier le plein salaire qui lui est dû ». La doctrine marxiste croit avoir élaboré le principe du « Capital- travail », alors que le tunisien Ibn Khaldoun, qui a vécu à Fès stipule au XIV ème siècle, dans ses Prolégomènes, que le « véritable capital d'un ouvrier est bien son travail ». C'est là, le principe islamique réel, quoique les pratiques défaillantes, fussent fréquentes et le demeurent encore aujourd'hui, au Maroc et ailleurs. La notion d'interdépendance, qui semble d'actualité dans sa portée et ses effets, était pour nous, Marocains, la quintessence d'un principe et d'un idéal, concrétisés, par une volonté commune, source vitale de pérennité et de sérénité entre Nations. Mais, elle a été conçue, avant tout, dans nos rapports internationaux, comme un fond psychologique qui conditionne l'harmonisation des intérêts en présence. La bonne foi, l'égalité, et le respect mutuel des souverainetés demeurent autant de garanties, dans l'élaboration d'une politique de rapprochement entre les peuples. Cet élan sincère vers le plein épanouissement international de notre Etre n'a été déroulé que par suite d'intrigues étrangères contre notre souveraineté et notre intégrité nationale. L'âme maghrébine, avide de liberté, est animée par une propension innée contre le fanatisme, la xénophobie, la violence et l'intolérance. Quand les causes de méfiance disparaissent, le Maghrébin redevient ce qu'il a toujours été , un homme imbu de haute sociabilité instinctive et de prédispositions éminemment bienveillantes, qui vont jusqu'à l'altruisme. Les Edits royaux - fait remarquer De Mas Latrie - empreints d'une paternelle bienveillance, accordaient aux ressortissants étrangers, une large liberté d'action et leur assuraient de solides garanties, « les étrangers et leurs biens étaient placés sous cette haute main royale qu'exprimait - souligne Latrie - le mot sauvegarde chez les Chrétiens et le mot aman chez les Arabes ». « La nation alliée, ajoute-t-il, était représentée par un consul partout où ses ressortissants entretenaient des établissements de commerce. Ce consul résidait avec ses nationaux dans un quartier dont la haute surveillance leur appartenait, s'érigéant en administrateur de la colonie, symbolisant la souveraineté de leur Patrie, dans « une sorte de cité », dans le sens moderne et municipal de ce mot. - « Nous n'avons vu nulle part- affirme encore Latrie- qu'on ait pris, vis-à-vis, de ces cités chrétiennes, enclavées dans les villes du Maghreb, les mesures de méfiance humiliante auxquelles les Européens furent contraints à se soumettre, dans d'autres pays ». S'imposant le respect du domicile, ces autorités marocaines se défendirent de faire aucune perquisition au sein de ses cités ». Les Souverains marocains ne s'étaient jamais arrogés le droit d'aubaine, par respect de la propriété individuelle. Le traité conclu entre le Maroc et Pise en 1358, spécifie (dans son article 4, aléna 14), que le magistrat marocain faisait dresser, par - devant témoins, un état sommaire, des biens de l'étranger décédé, au Maroc, placés sous la garde de l'autorité Chérifienne. Il n'est que de compulser certaines archives, tenues dans les chancelleries d'Europe, pour se convaincre de la haute estime dont jouissait notre pays, au sein de la communauté occidentale. On retrouve les

mêmes caractères de confiance et de déférence réciproques dans les rapports du roi du Maroc avec les Pontifes Grégoire VII et Grégoire IX, au XI ème siècle. Plus tard, une lettre datée de Lyon, le 31 octobre 1246, est adressée par le Pape Innocent IV, à l'illustre roi du Maroc », le remerciant, pour les immunités et les priviléges accordés aux Chrétiens ». C'est pourquoi, « le Maroc - remarque De Mas Latrie - était devenu une terre de refuge pour les chrétiens opprimés par les grands seigneurs de l'Europe féodale. A partir du XIIème siècle, nombreux furent les bâtiments européens qui se rendaient aux ports marocains et en partaient librement. Dans l'introduction historique de son ouvrage « les Traités », Latrie fit un exposé de législation, alors en vigueur au Maroc, précisant que ses « principes libéraux supportaient avantageusement la comparaison avec les règles du Droit des gens, pratiqué en Europe ». Par-dessus cela, signale dans sa collection des Lois Maritimes (T.111, Préface), ces dispositions tolérantes d'où sortira, plus tard, ce principe maritime «non admis- dit- il – encore- en Europe» que la pavillon couvre la marchandise ». Le roi Napoléon avait promis à notre Souverain Moulay Slimane, de lui restituer Ceuta et Mellilia, s'il l'a aidait à occuper Madrid; il déclina cette offre, par respect pour la souveraineté hispanique, en lui précisant « que les deux cités sont des biens propres du Maroc, qui lui reviendrait inévitablement; et Napoléon évacua Madrid. C'est dans ce contexte que le Maroc a entretenu des relations hautement amicales avec l'Europe. Le même geste fut accompli par Moulay Smillante, quand les U.S.A. lui demandèrent en 1854, d'adhérer à la Convention russe- américaine, lors de la guerre de Crimée, contre la restitution des deux cités marocaines; il refusa se solidarisant avec la Turquie. Le Maroc n'a jamais connu de féodalité; « Un seigneur ne fait pas la féodalité; celle-ci - dit Edmond Doutté - est un ensemble et cet ensemble n'existe pas au Maroc » (Marrakech, p. 40 1). « Le Maghreb Extrême - souligne R. Montagne, au contraire des autres pays de l'Afrique du Nord, est parvenu, sous la domination de puissants souverains, à prendre l'aspect d'un Etat, créant la tradition d'un gouvernement de l'Occident (les Berbères et le Makhzen. Paris, 1930 p.30). Moulay Slimane osa affronter une unité de guerre américaine, pour défendre et protéger la Libye, accusée faussement alors, de piraterie. Loin d'avoir vécu isolé du Monde Moderne ou même d'être resté indifférent à l'évolution de la politique européenne et américaine, le Maroc suivait avec un vif intérêt et une profonde sympathie, le mouvement d'émancipation des peuples d'outre- Atlantique. Il fut le premier à reconnaître l'indépendance de la jeune République des U.S.A. Bien avant, au début du XVI ème siècle, la Bataille des Trois Rois (Wâdi el Makhzin) avait révolutionné l'histoire ibérique - souligne H. Terrasse - car, à la suite de cette bataille « les Portugais durent vivre sous le règne de l'Union Ibérique, pendant soixante deux ans; cette perte momentanée de son indépendance politique marque une coupure dans l'histoire du Portugal , aux Temps Modernes »; le Maroc fut- alors considéré comme une grande puissance; les cours européennes entrèrent en relation avec lui, et parfois- dit- il recherchèrent son appui. Cette victoire avait libéré le Golf Arabe de l'emprise portugaise. Al Mansour, vainqueur, n'a jamais tenté de coloniser le Soudan; il ne fit avec ses armées, ce grand saut, vers l'extrême Sud-africain, que pour bloquer les frontières subsahariennes, menacées par le Portugal, qui garda ses colonies d'Afrique jusqu'en 1668. Le souverain maghrébin, libérateur de son pays, ne pouvait devenir un envahisseur. L'Angleterre le sollicita alors, pour une occupation commune du dominion de l'Inde; il déclina cette offre, imbu d'un libéralisme agissant, qui n'était parfois altéré, que suite aux intrigues des puissances impérialistes. Moulay Ismaël que d'aucuns présentaient comme un homme brutal et avide de sang, est qualifié par des chroniqueurs chrétiens, comme « le plus grand protecteur des Franciscains, car il leur donna des priviléges qu'aucune nation chrétienne n'aurait osé demander pour eux ». Deux dahirs furent promulgués (en 20 décembre 1711 et juillet 1714), décrétant la peine de mort contre ceux qui s'avisaient de molester les chrétiens ou de les insulter ». Mais, pour l'indépendance et l'intégrité territoriale du Royaume, il était intraitable. Il libéra Tanger du joug anglais et Acila et Larache, occupées par les Portugais. A partir de l'année 1250, date à laquelle l'Egypte elle-même tomba sous la domination turque. « Il n'y aura- remarque Max Vintejoux - plus d'Etats Arabes politiquement indépendants qu'au Maghreb ». Le Maghreb el Aqça est- souligne Lévy Provençal- le seul Etat Africain, surmontant les cahots d'une évolution mouvementée, a su conserver intactes, depuis la

conquête arabe, son intégrité territoriale et sa pleine indépendance. Un fait reste inouï, dans les annales des Nations- précise- t- il à savoir que le Maghreb est toujours parvenu à « sceller jusque dans l'anarchie, son unité politique ». La personnalité du Maroc est bien marquée. « Aucun pays musulman moderne n'a eu , au cours des siècles, et n'a gardé jusqu'à présent- affirme Robert Montagne- une personnalité politique aussi forte et aussi distincte que celle de ce pays » (Révolution du Maroc p. 375). « Une réelle civilisation, fruit des préceptes coraniques, une culture intellectuelle surprenante, règnent jusqu'au fond des montagnes marocaines » (Le Maroc Inconnu- Moulieras T.3 p. 28). D'après des statistiques et des tableaux comparatifs sur la compétitivité maghrébine à l'époque d'Ibn Battouta (XIV ème siècle), le pouvoir d'achat semble avoir été au Maroc, le triple de ce qu'il fut, en Egypte. Avec la crise financière, survenu quelques décennies, plus tard, Abou Inane soulagea la paysannerie défaillante, en lui distribuant gratis, de grandes superficies de terres et de bêtes de trait. Ce que le souverain alaouite Mohammed III, ne manqua pas de faire, au XIV ème siècle. La monnaie en cours, sous les Saadiens fut dit- H. Terrasse- d'un titre excellent et stable. Après le traité de 1610, conclu avec les Provinces Unies (Hollande), le Sultan leur proposa le prêt d'un million et demi de dinars. Cette politique devenait courante entre le Maroc et l'Europe, car El Mansour avait déjà accordé au Don Antonio, prétendant au trône du Portugal, un prêt de 400 000 livres. Mais, pour accroître ses échanges avec l'Europe, le Sultan Zidane y envoya des agents, pour sensibiliser l'Occident sur la valeur des produits du Maghreb, ses minéraux de cuivre, plomb, fer, soufre, etc ...). Il dut protéger l'industrie artisanale nationale de la concurrence étrangère et interdire l'importation de tissus européens, notamment anglais. Les Britanniques nourrissaient déjà des ambitions au Maroc, aspirant, entre autres, à exploiter les riches salines de Rabat- Salé, qu'ils estimaient suffisantes- d'après Decastries- à l'approvisionnement de tout le Royaume Uni. Le Sultan alaouite, Sidi Mohammed Ben Abdallah (Mohamed III) libéra Mazagan du joug portugais, édifia Mogador, établit dans toutes les villes de la côte des négociants étrangers, déterminant ainsi un important mouvement d'échanges, grâce auquel il institua des taxes nouvelles et instaura un monopole commercial au bénéfice du Trésor « R. Montagne, les Berbères et le Makhzen p. 104). Au cours d'une disette qui sévit en Tunisie et en France, le Sultan y envoya de grandes quantités de blé. Le Maroc exportait, alors, en Europe, son excédent de production, atteignant 75.000 tonnes de blé et de légumes secs. Le trafic de Mogador, est évalué en 1851 à six millions. Ce port demeura actif jusqu'en 1911, année durant laquelle, il a reçu la visite de 462 navires et exporta 38000 tonnes de blé de produits marocains contre une importation de 12000 tonnes. Vers 1859, date de la mort du Sultan Moulay Abderrahman, le cheptel marocain a été évalué par Charles Lamartinière, dans son ouvrage « La question du Maroc » édité, la même année, à quarante huit millions de têtes ovines et près de six millions de bovins; estimation confirmée par l'abbé Godard en 1860 (Description et Histoire du Maroc (T. 1 p.188). Les artisans évoluaient alors dans le cadre d'un régime corporatif très libéral qui ne s'altéra - reconnaît Pallez - qu'au contact de l'Occident.

Mais, à la suite de l'occupation algérienne par La France, en 1830 de la bataille d'Isly (1844), le Maroc fut contraint à signer des traités qui ne profitaient qu'à une Europe de plus en plus exigeante.

L'économie périclita, le pays s'appauvrisait; la guerre avec l'Espagne finit par semer la confusion et par anémier le trésor national. Une « diplomatie à la financière », comme l'appelle ironiquement A. Julien, incitait certaines Puissances, à faire pression sur le Sultan, pour conclure des emprunts forcés successifs, cet endettement fut, à l'instar de ce qui s'est passé en Egypte, une véritable hypothèque qui allait peser, gravement, sur l'avenir du Maroc et lui imposer un protectorat en 1912. Ce fut, pour le Maroc, un accident de parcours, préparé par les conventions secrètes entre puissances impérialistes. Pourtant, le Maroc avait élaboré, quatre ans auparavant, un projet de Constitution, digne du siècle, que le Colonialisme avait tué dans l'oeuf. Mais, le peuple marocain, qui n'a jamais connu de défaite permanente dans sa vie millénaire, ne se considéra pas vaincu, dans cette bataille résiduelle contre l'impérialisme. Il prit les armes dans tout l'Atlas et ailleurs, et engagea contre l'occupant ravinier, une lutte acharnée, fermement soutenue, jusqu'en 1936, incrustée d'une véritable

guerre, dans le Rif, animée par le combattant Ibn Abdelkrim el Khattabi, qualifié par Hochi Minh, de précurseur de la guerre populaire. Deux décennies, plus tard, la lutte est reprise, sous l'étendard sublime de la Révolution du Roi et du Peuple », qui sera couronnée, après le retour triomphal de S.M Mohamed V et de son éminent Héritier S.M Hassan II, par l'indépendance. Il n'est que de comparer le Maroc, libéré, en 1956, avec le Maroc Hassanien d'aujourd'hui, pour constater le saut gigantesque et l'évolution sans pair, réalisés par le Royaume, sous l'égide multidécennale de S.M Hassan II, qui présida à la réintégration de notre pays, au concert des nations développées de l'occident moderne.

I- Structures séculaires de l'Etat de Droit marocain

L'élan compétitif civilisationnel est concrétisé au Maroc par les promotions initiatrices, culturo- scientifiques et socio-économiques, dans un processus chronologique de certains faits parmi les plus marquants, dans l'histoire maghrébine. L'attrait de notre civilisation et son fond spirituel se doublait d'un véritable épanouissement de notre Etre. « La civilisation andalouse - souligne A. Julien - prit, alors, un caractère d'autant plus éclatant qu'elle coïncide avec le rétablissement de l'ordre apporté par les Almohades ». « Les musulmans qui avaient, alors - reconnaît encore A. Julien- les premiers à organiser les formes de leur commerce, selon les nécessités du trafic international, avaient perfectionné leurs méthodes dont les chrétiens s'inspiraient ». Les Almohades mirent fin à la gabegie financière des roitelets andalous, tout en favorisant l'agriculture et l'industrie. Fès est déjà réputée, avec Ceuta, pour ses quatre cents meules de production de papier, ses onze verreries, ses fonderies et ses riches manufactures artisanales. Le papier de Ceuta, Fès et Jativa, était exporté en Occident. Londres et Paris se concurrençaient, pour monopoliser le sucre marocain raffiné. Dès l'an 801, le premier dirham africain a été frappé à Fès, sous le règne d'Idriss II. Un spécimen de ce dirham est conservé aujourd'hui au musée de Kharkov, un autre à la bibliothèque nationale de Paris.

Les Juifs, expulsés d'Andalousie par les rois chrétiens, furent l'objet d'une bienveillante hospitalité. La majeure partie des Juifs du Maroc descend de ceux exilés d'Europe au Moyen Age: d'Angleterre (en 1290) de France (en 1395) (d'après Godard- histoire et Description du Maroc p. 15). Raynaud (Etude sur l'hygiène et la médecine au Maroc) ajouta les exilés d'Italie (en 1342), des Pays-Bas (1350) et du Portugal (1476). Ces Juifs, devenus citoyens, jouissaient d'une liberté d'action qui leur permettait de demeurer en rapports constants avec les centres mondiaux de culture hébraïque. Ce fut à Fès, que le Rabbin Issac Cohen, dit Al Fassi, contribua largement à l'oeuvre de résurrection du Talmud, élaboré, alors, en 20 volumes. Gerbert d'Aurillac (938-1003), devenu Pape sous le nom de Sylvestre II, semble avoir passé par l'Université de la Qaraouyène, d'après Gustave le Bon, dans sa Civilisation Arabe p. 17 et Berque) où il apprit les chiffres arabes qu'il introduisit en Occident. Selon De Torrès (cité par Demazières p. 27), un moine d'Espagne devint docteur à l'Université de la Qaraouyène, édifiée en l'an 859, qualifiée de Première Ecole du Monde à Fès dite l'Athènes du Maroc » (Delphin). Le Chiffre (Sifr) = zéro, est une création andalou- maghrébine, qui rationalisa l'usage des chiffres arabes.

H. Terrasse, ne manqua pas de constater que « le Maroc a été, alors, le noyau et la force vive des plus grands empires qui s'étendirent, jamais sur les terres musulmanes du Couchant (Histoire du Maroc, T. I p.23 8 - T.II p.444). « Pour la première fois- dit- il encore - l'Occident musulman était uni, sous un même pouvoir (T.1 p. 314) et c'est, alors, que se réalisa le syncrétisme de la civilisation musulmane d'Occident » (p. 442). La vocation atlantique du Maroc explique, entre autres, l'irradiation outre-mer de notre civilisation dont les échos se répercutèrent, à travers les ténèbres océaniques, pour aller marquer de leur empreinte, dès le XIVème siècle, la vie sociale et économique de peuples, nouvellement conquis par le latinisme ibérique, profondément orientalisé et marocanisé, grâce aux centaines d'émigrants maghrébins qui avaient accompagné ou suivi Christophe Colomb. Le philosophe cordouan, Ibn Rochd (Averroès), médecin de la cour Almohade à Marrakech,

décédé en l'an 1199, et qui avait découvert la grande circulation du sang, avant Ibn Nafis et William Harvey, était le premier à avoir parlé du Nouveau Monde; Christophe Colomb a reconnu - souligne E. Renan, dans son ouvrage « Averroès et l'Averroïsme », dans une lettre posthume, qu'il n'a eu vent de l'existence d'une terre ferme outre-Atlantique, qu'après avoir lu le « Colliget » d'Averroès, dans sa version latine. Le docteur brésilien Ediz Lotino parle d'un groupe maroco- phénicien qui avait exploré l'Atlantique vers l'an 120 av. J.C. comme le prouve au Brésil une épitaphe, portant la date de 125 av. J.C. et inscrite en langue punique, proche du dialecte maghrébin, comme le constate Gautier dans ses « Siècles Obscurs du Maghreb ». Cette tradition se renouvelera en l'an 1100- d'après la revue américaine NewsWeek, à partir du port d'Anfa (Casablanca actuelle). En cette période du XI ème siècle, Anfa, soumise avec Fès, à Chellah, capitale politique du Maroc, fut, déjà, le noyau de l'économie nationale, une des grandes cités du Royaume, comme en fait foi la description qu'en a faite, le vizir Ibn el Khatib, au milieu du XIV siècle. Les Marocains ont été, pendant plus de trois siècles, les continuateurs africains de la mission civilisationnelle arabe en Méditerranée. La flotte Almoravide au XIème siècle croisait dans les eaux palestiniennes, d'après les Mémoires d'Alphonse VII, Roi de Castille, pour refouler les Croisés. Un siècle plus tard, l'escadre almohade, comportant quatre cents unités, devint- reconnaît André Julien dans son histoire de l'Afrique du Nord - la première dans la mer Méditerranée , ce qui incita Saladin (Salah-ed-Din) à requérir son concours , pour arrêter les expéditions chrétiennes sur la route de Syrie. La « Mare nostrum » est devenue « la Mare arabica », de part la puissance maritime almohade qui a pu y assurer la paix et la sécurité, grâce à une milice spéciale qui lutta contre la piraterie. Cette tradition pacifiante de la plus vaste des mers intérieures continentales, sera reprise par le Sultan alaouite Mohammed III dont Caillé dépeint dans son ouvrage sur les Traité et Conventions de Sidi Mohammed Ben Abdallah - les exploits qui poussèrent le Danemark, Brême et maints ports francs, à solliciter sa protection contre le brigandage des corsaires et l'esclavage international. Le Souverain Mohammed III enseigna à l'Occident au XVIIIème siècle- dit- encore Caillé, les principes des Droits des gens. Le Maghrébin Idrissi, de Ceuta (1099-1165) est présenté comme « le professeur de Géographie de l'Europe », attaché à la cour de Roger II de Sicile. Ses cartes ont servi de base à toutes celles qui furent publiées ultérieurement; grâce à ces documents, son contemporain, le célèbre Abou el Hassan el Marrakchi élabora les coordonnées (longitudes et altitudes) de l'Afrique du Nord, permettant à Léon l'Africain, (au XVIème siècle), de tracer la carte du Maroc, en redressant les configurations fantaisistes des côtes atlantiques, esquissées par des Portulans ibériques. Massignon s'étend sur ce fait dans son ouvrage « le Maroc au début du XVI ème siècle».

Sa Majesté Hassan II, éminent chef d'état et digne Inventeur de Markar, breveté internationalement est le descendant d'Abou AI Hassan Ali gendre du Prophète, chef d'état et grand inventeur, comme en fait foi John Onnell, le rédacteur scientifique de « New York Herald Tribune », dans un ouvrage publié en 1943, sur l'Atome aux U.S.A. : « Ce fut - reconnut-il - Abou AI Hassan qui a formulé, durant les trois décennies de l'avènement de l'Islam, cette saisissante réalité cosmique, dont fit état (Nehj el Balâgha) (T. 1 p. 185), à savoir « Si on coupait un atome, on y trouverait un noyau, avec des planètes tout autour ». Eva de Vitray Meyerovitch, a traduit le « Methnaoui » du grand poète, Jalal ed-Din Rumi considéré comme le plus grand mystique du monde; ce promoteur d'obéissance alaouite, commentait, en plein XIII ème siècle, la révélation scientifique d'Abou AI Hassan, en disant: « Il faut faire très attention de ne pas provoquer un choc qui pourrait réduire le monde en cendre ».

N'est-ce pas là, le principe précurseur de la première bombe atomique américaine, qui détruisit Hiroshima en 1945 ?
Un Maristân était fondé, pour la première fois à Marrakech, sous les Almohades, d'après l'auteur contemporain du « Moojib »; il aurait constitué un véritable hôpital, digne des hôpitaux d'Orient, qui furent les seuls à présenter, à cette époque, les garanties requises. « Cet

hôpital - non seulement, dit Millet, secrétaire général du Protectorat en Tunisie, en 1927, dans son ouvrage « les Almohades p.130 », laissait bien loin derrière lui, les maladreries et les hôtels- Dieu de notre Europe chrétienne, mais ferait honte aujourd'hui aux tristes hôpitaux de la ville de Paris. »

Sur un autre plan d'équité sociale, « l'oeuvre cultuelle d'un croyant, durant toute sa vie, se trouverait anéantie, s'il manquait - souligne un hadith authentique, de payer à un ouvrier le plein salaire qui lui est dû ». La doctrine marxiste croit avoir élaboré le principe du « Capital-travail », alors que le tunisien Ibn Khaldoun, qui a vécu à Fès stipule au XIV ème siècle, dans ses Prolégomènes, que le « véritable capital d'un ouvrier est bien son travail ». C'est là, le principe islamique réel, quoique les pratiques défaillantes, fussent fréquentes et le demeurent encore aujourd'hui, au Maroc et ailleurs.

La notion d'interdépendance, qui semble d'actualité dans sa portée et ses effets, était pour nous, Marocains, la quintessence d'un principe et d'un idéal, concrétisés, par une volonté commune, source vitale de pérennité et de sérénité entre Nations. Mais, elle a été conçue, avant tout, dans nos rapports internationaux, comme un fond psychologique qui conditionne l'harmonisation des intérêts en présence. La bonne foi, l'égalité, et le respect mutuel des souverainetés demeurent autant de garanties, dans l'élaboration d'une politique de rapprochement entre les peuples. Cet élan sincère vers le plein épanouissement international de notre Etre n'a été dérouté que par suite d'intrigues étrangères contre notre souveraineté et notre intégrité nationale. L'âme maghrébine, avide de liberté, est animée par une propension innée contre le fanatisme, la xénophobie, la violence et l'intolérance. Quand les causes de méfiance disparaissent, le Maghrébin redevient ce qu'il a toujours été , un homme imbu de haute sociabilité instinctive et de prédispositions éminemment bienveillantes, qui vont jusqu'à l'altruisme.

Les Edits royaux - fait remarquer De Mas Latrie - empreints d'une paternelle bienveillance, accordaient aux ressortissants étrangers, une large liberté d'action et leur assuraient de solides garanties, « les étrangers et leurs biens étaient placés sous cette haute main royale qu'exprimait - souligne Latrie - le mot sauvegarde chez les Chrétiens et le mot aman chez les Arabes ». « La nation alliée, ajoute-t-il, était représentée par un consul partout où ses ressortissants entretenaient des établissements de commerce. Ce consul résidait avec ses nationaux dans un quartier dont la haute surveillance leur appartenait, s'érigéant en administrateur de la colonie, symbolisant la souveraineté de leur Patrie, dans « une sorte de cité », dans le sens moderne et municipal de ce mot. - « Nous n'avons vu nulle part- affirme encore Latrie- qu'on ait pris, vis-à-vis, de ces cités chrétiennes, enclavées dans les villes du Maghreb, les mesures de méfiance humiliante auxquelles les Européens furent contraints à se soumettre, dans d'autres pays ». S'imposant le respect du domicile, ces autorités marocaines se défendirent de faire aucune perquisition au sein de ses cités ». Les Souverains marocains ne s'étaient jamais arrogés le droit d'aubaine, par respect de la propriété individuelle. Le traité conclu entre le Maroc et Pise en 1358, spécifie (dans son article 4, aléna 14), que le magistrat marocain faisait dresser, par - devant témoins, un état sommaire, des biens de l'étranger décédé, au Maroc, placés sous la garde de l'autorité Chérifiennne. Il n'est que de compulser certaines archives, tenues dans les chancelleries d'Europe, pour se convaincre de la haute estime dont jouissait notre pays, au sein de la communauté occidentale. On retrouve les mêmes caractères de confiance et de déférence réciproques dans les rapports du roi du Maroc avec les Pontifes Grégoire VII et Grégoire IX, au XI ème siècle. Plus tard, une lettre datée de Lyon, le 31 octobre 1246, est adressée par le Pape Innocent IV, à l'illustre roi du Maroc », le remerciant, pour les immunités et les priviléges accordés aux Chrétiens ».

C'est pourquoi, « le Maroc - remarque De Mas Latrie - était devenu une terre de refuge pour les chrétiens opprimés par les grands seigneurs de l'Europe féodale. A partir du XIIème siècle, nombreux furent les bâtiments européens qui se rendaient aux ports marocains et en partaient librement. Dans l'introduction historique de son ouvrage « les Traité », Latrie fit un exposé de législation, alors en vigueur au Maroc, précisant que ses « principes libéraux supportaient avantageusement la comparaison avec les règles du Droit des gens, pratiqué en Europe ». Par-

dessus cela, signale dans sa collection des Lois Maritimes (T.111, Préface), ces dispositions tolérantes d'où sortira, plus tard, ce principe maritime «non admis- dit- il –encore- en Europe» que la pavillon couvre la marchandise ». Le roi Napoléon avait promis à notre Souverain Moulay Slimane, de lui restituer Ceuta et Mellilia, s'il l'aidait à occuper Madrid; il déclina cette offre, par respect pour la souveraineté hispanique, en lui précisant « que les deux cités sont des biens propres du Maroc, qui lui reviendrait inévitablement; et Napoléon évacua Madrid. C'est dans ce contexte que le Maroc a entretenu des relations hautement amicales avec l'Europe. Le même geste fut accompli par Moulay Smillante, quand les U.S.A. lui demandèrent en 1854, d'adhérer à la Convention russe- américaine, lors de la guerre de Crimée, contre la restitution des deux cités marocaines; il refusa se solidarisant avec la Turquie.

Le Maroc n'a jamais connu de féodalité; « Un seigneur ne fait pas la féodalité; celle-ci - dit Edmond Doutté - est un ensemble et cet ensemble n'existe pas au Maroc » (Marrakech, p. 40 1). « Le Maghreb Extrême - souligne R. Montagne, au contraire des autres pays de l'Afrique du Nord, est parvenu, sous la domination de puissants souverains, à prendre l'aspect d'un Etat, créant la tradition d'un gouvernement de l'Occident (les Berbères et le Makhzen. Paris, 1930 p.30). Moulay Slimane osa affronter une unité de guerre américaine, pour défendre et protéger la Libye, accusée faussement alors, de piraterie. Loin d'avoir vécu isolé du Monde Moderne ou même d'être resté indifférent à l'évolution de la politique européenne et américaine, le Maroc suivait avec un vif intérêt et une profonde sympathie, le mouvement d'émancipation des peuples d'outre- Atlantique. Il fut le premier à reconnaître l'indépendance de la jeune République des U.S.A. Bien avant, au début du XVI ème siècle, la Bataille des Trois Rois (Wâdi el Makhazin) avait révolutionné l'histoire ibérique - souligne H. Terrasse - car, à la suite de cette bataille « les Portugais durent vivre sous le règne de l'Union Ibérique, pendant soixante deux ans; cette perte momentanée de son indépendance politique marque une coupure dans l'histoire du Portugal , aux Temps Modernes »; le Maroc fut- alors- considéré comme une grande puissance; les cours européennes entrèrent en relation avec lui, et parfois- dit- il recherchèrent son appui. Cette victoire avait libéré le Golf Arabe de l'emprise portugaise. Al Mansour, vainqueur, n'a jamais tenté de coloniser le Soudan; il ne fit avec ses armées, ce grand saut, vers l'extrême Sud-africain, que pour bloquer les frontières sub- sahariennes, menacées par le Portugal, qui garda ses colonies d'Afrique jusqu'en 1668. Le souverain maghrébin, libérateur de son pays, ne pouvait devenir un envahisseur. L'Angleterre le sollicita alors, pour une occupation commune du dominion de l'Inde; il déclina cette offre, imbu d'un libéralisme agissant, qui n'était parfois altéré, que suite aux intrigues des puissances impérialistes. Moulay Ismaël que d'aucuns présentaient comme un homme brutal et avide de sang, est qualifié par des chroniqueurs chrétiens, comme « le plus grand protecteur des Franciscains, car il leur donna des priviléges qu'aucune nation chrétienne n'aurait osé demander pour eux ». Deux dahirs furent promulgués (en 20 décembre 1711 et juillet 1714), décrétant la peine de mort contre ceux qui s'avisaient de molester les chrétiens ou de les insulter ». Mais, pour l'indépendance et l'intégrité territoriale du Royaume, il était intraitable. Il libéra Tanger du joug anglais et Acila et Larache, occupées par les Portugais. A partir de l'année 1250, date à laquelle l'Egypte elle-même tomba sous la domination turque. « Il n'y aura- remarque Max Vintejoux - plus d'Etats Arabes politiquement indépendants qu'au Maghreb ». Le Maghreb el Aqça est- souligne Lévy Provençal- le seul Etat Africain, surmontant les cahots d'une évolution mouvementée, a su conserver intactes, depuis la conquête arabe, son intégrité territoriale et sa pleine indépendance. Un fait reste inouï, dans les annales des Nations- précise- t- il à savoir que le Maghreb est toujours parvenu à « sceller jusque dans l'anarchie, son unité politique ».

La personnalité du Maroc est bien marquée. « Aucun pays musulman moderne n'a eu , au cours des siècles, et n'a gardé jusqu'à présent- affirme Robert Montagne- une personnalité politique aussi forte et aussi distincte que celle de ce pays » (Révolution du Maroc p. 375). « Une réelle civilisation, fruit des préceptes coraniques, une culture intellectuelle surprenante, règnent jusqu'au fond des montagnes marocaines » (Le Maroc Inconnu- Moulieras T.3 p. 28).

D'après des statistiques et des tableaux comparatifs sur la compétitivité maghrébine à l'époque d'Ibn Battouta (XIV ème siècle), le pouvoir d'achat semble avoir été au Maroc, le triple de ce qu'il fut, en Egypte.

Avec la crise financière, survenu quelques décennies, plus tard, Abou Inane soulagea la paysannerie défaillante, en lui distribuant gratis, de grandes superficies de terres et de bêtes de trait. Ce que le souverain alaouite Mohammed III, ne manqua pas de faire, au XIV ème siècle. La monnaie en cours, sous les Saadiens fut dit- H. Terrasse- d'un titre excellent et stable. Après le traité de 1610, conclu avec les Provinces Unies (Hollande), le Sultan leur proposa le prêt d'un million et demi de dinars. Cette politique devenait courante entre le Maroc et l'Europe, car El Mansour avait déjà accordé au Don Antonio, prétendant au trône du Portugal, un prêt de 400 000 livres. Mais, pour accroître ses échanges avec l'Europe, le Sultan Zidane y envoya des agents, pour sensibiliser l'Occident sur la valeur des produits du Maghreb, ses minéraux de cuivre, plomb, fer, soufre, etc ...). Il dut protéger l'industrie artisanale nationale de la concurrence étrangère et interdire l'importation de tissus européens, notamment anglais. Les Britanniques nourrissaient déjà des ambitions au Maroc, aspirant, entre autres, à exploiter les riches salines de Rabat- Salé, qu'ils estimaient suffisantes- d'après Decastries- à l'approvisionnement de tout le Royaume Uni. Le Sultan alaouite, Sidi Mohammed Ben Abdallah (Mohamed III) libéra Mazagan du joug portugais, édifia Mogador, établit dans toutes les villes de la côte des négociants étrangers, déterminant ainsi un important mouvement d'échanges, grâce auquel il institua des taxes nouvelles et instaura un monopole commercial au bénéfice du Trésor « R. Montagne, les Berbères et le Makhzen p. 104). Au cours d'une disette qui sévit en Tunisie et en France, le Sultan y envoya de grandes quantités de blé. Le Maroc exportait, alors, en Europe, son excédent de production, atteignant 75.000 tonnes de blé et de légumes secs. Le trafic de Mogador, est évalué en 1851 à six millions. Ce port de meura actif jusqu'en 1911, année durant laquelle, il a reçu la visite de 462 navires et exporta 38000 tonnes de blé de produits marocains contre une importation de 12000 tonnes. Vers 1859, date de la mort du Sultan Moulay Abderrahman, le cheptel marocain a été évalué par Charles Lamartinière, dans son ouvrage « La question du Maroc » édité, la même année, à quarante huit millions de têtes ovines et près de six millions de bovins; estimation confirmée par l'abbé Godard en 1860 (Description et Histoire du Maroc (T. 1 p.188). Les artisans évoluaient alors dans le cadre d'un régime corporatif très libéral qui ne s'altéra - reconnaît Pallez - qu'au contact de l'Occident.

Mais, à la suite de l'occupation algérienne par La France, en 1830 de la bataille d'Isly (1844), le Maroc fut contraint à signer des traités qui ne profitaient qu'à une Europe de plus en plus exigeante.

L'économie périclita, le pays s'appauvrisait; la guerre avec l'Espagne finit par semer la confusion et par anémier le trésor national. Une « diplomatie à la financière », comme l'appelle ironiquement A. Julien, incitait certaines Puissances, à faire pression sur le Sultan, pour conclure des emprunts forcés successifs, cet endettement fut, à l'instar de ce qui s'est passé en Egypte, une véritable hypothèque qui allait peser, gravement, sur l'avenir du Maroc et lui imposer un protectorat en 1912. Ce fut, pour le Maroc, un accident de parcours, préparé par les conventions secrètes entre puissances impérialistes. Pourtant, le Maroc avait élaboré, quatre ans auparavant, un projet de Constitution, digne du siècle, que le Colonialisme avait tué dans l'oeuf. Mais, le peuple marocain, qui n'a jamais connu de défaite permanente dans sa vie millénaire, ne se considéra pas vaincu, dans cette bataille résiduelle contre l'impérialisme. Il prit les armes dans tout l'Atlas et ailleurs, et engagea contre l'occupant ravisseur, une lutte acharnée, fermement soutenue, jusqu'en 1936, incrustée d'une véritable guerre, dans le Rif, animée par le combattant Ibn Abdelkrim el Khattabi, qualifié par Hochi Minh, de précurseur de la guerre populaire. Deux décennies, plus tard, la lutte est reprise, sous l'étendard sublime de la Révolution du Roi et du Peuple », qui sera couronnée, après le retour triomphal de S.M Mohamed V et de son éminent Héritier S.M Hassan II, par l'indépendance. Il n'est que de comparer le Maroc, libéré, en 1956, avec le Maroc Hassanien d'aujourd'hui, pour constater le saut gigantesque et l'évolution sans pair, réalisés par le Royaume, sous

l'égide multidécennale de S.M Hassan II, qui présida à la réintégration de notre pays, au concert des nations développées de l'occident moderne.

II Assises Islamiques Tolérantes Modernes

Or, la réalité est « une » quelle que soient ses perspectives. La force de l'islam à son avènement, résidait dans le caractère remarquablement humain de ses optiques et de ses options. L'éthique universelle a des composantes dont les valeurs n'ont pas de frontières, quelles que soient les étiquettes d'ordre régional, susceptibles d'en réduire la portée éminemment idéale et humaine.

Le patrimoine humain doit être le fonds de toute civilisation moderne. Aucune espèce de civilisation ne doit être considérée, à priori, comme viciée, certains courants peuvent se contrecarrer dans les détails, mais avoir un aboutissement unique; certaines manifestations de la pensée peuvent varier d'un continent à un autre ou d'une religion à une autre mais, le fonds de cette pensée reste le même: parce qu'il est la résultante de cette communion humaine que l'Islam cherche sinon à édifier, du moins à consolider. C'est, dans cette optique que doit se faire notre analyse critique des tendances modernes et de l'Islam.

C'est l'importance de cette communion de pensée originelle, de ce fructueux échange entre civilisations diverses et religions différentes, qui inspira Mohammed Iqbal, le célèbre leader indien musulman, quand il affirme, dans ses Six Conférences sur la reconstruction de la pensée religieuse en Islam: « le phénomène - dit-il - le plus remarquable de l'histoire moderne est la rapidité étonnante avec laquelle le monde de l'Islam se meut spirituellement vers l'Ouest. Il n'y a rien de vicieux dans ce mouvement, car la culture européenne, dans son aspect intellectuel, n'est que le développement postérieur de quelques unes des phases les plus importantes de la culture de l'Islam. Rien de surprenant donc que la jeune génération musulmane d'Asie et d'Afrique demande qu'on oriente de nouveau sa foi ». Le caractère personnel des devoirs religieux imposés par l'Islam au croyant est moins marqué, dans la masse des obligations canoniques, que l'empreinte sociale. Les impératifs d'ordre communautaire créent, entre citoyens une co-solidarité sociale qui prime toute pratique dévotionnelle. Les caractéristiques essentielles de la foi sont loin de se cantonner dans des actes purement cultuels. Elles touchent, en premier lieu, les élans du cœur et le comportement des âmes. Tout mérite est surtout conditionné par l'efficience sociale de l'acte accompli par le fidèle. Il est vrai que l'existence d'une telle société dépend beaucoup de la haute éducation civique du citoyen, c'est-à-dire en l'occurrence, de la force de la foi. C'est, peut-être trop idéal, mais non utopique, car la foi, en se sublimant, peut comme on dit - «secouer les montagnes». La nation même de souplesse et d'adaptabilité, dans l'espace et dans le temps, des principes islamiques, est étroitement liée au souci qui portait le législateur à multiplier les chances, en vue d'édifier une cité idéale. Pour ceux, dont les coeurs vibrent encore à l'appel du Coran et de la Sounna, nous pouvons citer quelques traditions du Prophète (psl): « La foi subjugue le croyant en l'empêchant d'être perfide et scélérat », « Ne peut être considéré comme croyant celui qui mange à satiété, pendant que son voisin meurt de faim » ; « Aimer et servir un voisin constituent des actes de foi » ; « L'Islam est une religion aisée dans sa conception et sa pratique. Il exclut toute étroitesse d'esprit et tout rigorisme. En conséquence: éviter les complications, être accommodant, rechercher l'apaisement des coeurs, agir avec pondération et mesure, tels sont les principes réalistes prêchés par le Prophète (psl), comme moyen efficace d'aboutir » « O, Musulmans, évitez d'être, comme vos prédecesseurs, les victimes d'un fanatisme exagéré et d'un bigotisme excessif »

« On interrogea, un jour, Aicha, épouse du Prophète (psl), sur ce que son mari faisait, en rentrant au foyer: « Il se comportait- affirma-t-elle- comme tous les humains »

Tout progrès est conditionné, en premier lieu, par l'épanouissement spontané de l'Etre, dans un milieu approprié et dans une ambiance non viciée par la démagogie ou la religiosité. Une communauté où les citoyens se sentent solidaires est le champ idéal pour un rayonnement heureux. Le citoyen libre, protégé contre l'injustice et l'abus, doit pouvoir agir, sans contrainte ni heurt, avec un sentiment accru de dignité. L'efficience de sa contribution dans l'édification de la communauté est fonction d'impondérables dont l'Islam a fait le fonds même de son dogme.